

Commerce, Finance, Industrie

LE CONSEIL MUNICIPAL ET LES CHARS URBAINS.

Le Conseil de Ville a discuté les propositions de la Compagnie des Chars Urbains de Montréal. Les avantages qu'elle offrait pour obtenir que la Cité lui continuât son contrat actuel qui ne doit prendre fin que dans dix-neuf ans, pendant trente autres années, n'ont pas été trouvés suffisants par la grande majorité des échevins. Nous n'en sommes pas surpris car, en somme, les avantages de la Ville sont limités, tandis que ceux que peut retirer d'un contrat d'une durée de près de cinquante années, la Compagnie des Chars Urbains, ne peuvent s'établir par des chiffres.

Personne n'est en mesure de dire ce que seront dans vingt-cinq ans, ni même dans dix ans, le développement de Montréal et sa population, son importance commerciale et industrielle; par conséquent le nombre de voyageurs que pourront transporter les compagnies de tramways. Il est plus difficile encore de calculer les bénéfices croissants que la Compagnie des Chars Urbains devrait réaliser du fait que son contrat lui serait prolongé de trente ans.

On a dit dans la discussion que la Compagnie des Chars Urbains avait besoin de cette prolongation pour relever ses actions en bourse. Nous sommes étonnés qu'on ait pu invoquer cette raison en faveur de la prolongation du contrat, car le Conseil Municipal n'a pas à faire le jeu des actionnaires de quelque compagnie que ce soit, mais doit avant tout et pardessus tout veiller aux intérêts du public.

Tant que les partisans de la prolongation de contrat n'auront pas prouvé au public qu'il est de son propre intérêt d'accepter les propositions qu'à pu faire ou que pourra faire d'ici quelque temps la Compagnie des Chars Urbains, le public sera contre eux, contre la prolongation.

Il n'y a aucun doute que, si la Compagnie des Chars Urbains pouvait jouir pendant cinquante ans de privilèges qui doivent s'éteindre dans dix-neuf ans, la cote de la bourse doublerait bientôt, la valeur des actions de cette Compagnie, surtout si cette dernière obtenait une prolongation de trente ans, sans plus offrir qu'elle ne l'a fait à la Ville.

Nous verrons bientôt les nouvelles propositions de la Compagnie et pourrons juger de ce qu'elle offre en compensation de

ce qu'elle veut. En attendant, félicitons le Conseil Municipal de son vote, félicitons-le d'autant plus que bon nombre pour ne pas dire la majorité des échevins sont actionnaires de la Compagnie des Chars Urbains.

LE CANDIDAT DU COMMERCE A LA MAIRIE DE MONTREAL

M. Hormisdas Laporte, chef de la maison Laporte, Martin & Cie, épiciers en gros et importateurs de vins et liqueurs, a accepté la candidature à la mairie pour les prochaines élections.

"Le Prix Courant" a peut-être été le premier de tous ses confrères à accueillir la candidature de M. Laporte et à souhaiter le succès au candidat que devait nécessairement appuyer le commerce tout entier.

Nous ne nous trompons pas en disant le commerce tout entier, car les hommes d'affaires veulent à la tête de notre Conseil Municipal un homme d'ordre, de devoir, d'énergie, de progrès, qui soit en même temps un homme probe, intègre, économe du bien d'autrui et qui par son éducation, ses manières puisse représenter dignement la grande Cité de Montréal.

Toutes ces questions se trouvent réunies chez M. Laporte qui, depuis nombre d'années a fait ses preuves au sein du Conseil de notre Cité, comme échevin et comme président du comité le plus important de l'Hôtel de Ville, le Comité des Finances où, plus qu'aucun autre avant lui, il a fait sa marque.

Si, à la tête des Finances et à la tête du Conseil Municipal il y avait toujours eu des hommes de la trempe de M. H. Laporte, la Ville de Montréal aurait aujourd'hui un tout autre aspect — sans être aussi endettée qu'elle l'est devenue sous des administrations qui manquaient pour le moins d'habileté dans la gestion de la chose publique.

La candidature à la mairie de M. Laporte est endossée par un grand nombre d'organisations commerciales, notamment par l'Association des Epiciers de Montréal, l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal et l'Association des Bouchers de Montréal.

Si l'appui qu'il rencontre de toutes parts ne le fait pas élire par acclamation, M. Laporte peut être néanmoins certain d'être élu maire de la Cité de Montréal, à une immense majorité.

LA FERMETURE A BONNE HEURE!

L'Association des Commis-Marchands revient sur la question de la fermeture à bonne heure.

C'est une question qui devrait être réglée depuis longtemps et ce n'est pas la faute de certaines Associations de Marchands si elle ne l'est pas encore.

Patrons comme commis ont besoin de repos; patrons comme commis ont besoin de vivre de la vie de famille; patrons comme commis ont besoin de distractions.

Dans le commerce de gros où le travail est parfois moins fatigant pour le commis que dans le commerce de détail, le commis a terminé sa journée régulièrement à six ou sept heures. Ce n'est qu'exceptionnellement, à deux ou trois époques de l'année et pour quelques jours seulement que ses patrons lui demandent une plus longue présence, soit au bureau, soit au magasin.

Les commis du commerce de détail ne demandent pas, croyons-nous, qu'on leur applique les mêmes règles. Ils se contenteraient à moins, nous en sommes certains; mais il est à craindre que, plus ils éprouveront de difficulté à obtenir le minimum qu'ils peuvent demander maintenant, plus ils deviendront exigeants.

Pourquoi ne pas accorder de bonne grâce ce qu'il faudra donner de force un jour?

Ce qui est juste, ce qui est légitime ne se doit point refuser et nous aimerions beaucoup mieux, en vue de leurs rapports futurs avec leurs employés, que les patrons leur offrent quelque repos au lieu de les tenir au magasin parfois vide de clients le soir.

Nous avons dit tout-à-l'heure que la question de la fermeture à bonne heure devrait être réglée depuis longtemps. C'est vrai. Il s'est fait quelque mouvement en ce sens; nous croyons que la grande majorité des patrons était désireuse de donner satisfaction aux commis, mais il y avait une minorité qui a fait avorter la fermeture à bonne heure et c'est sur eux que pèse la responsabilité des exigences plus grandes que pourront avoir les commis, si satisfaction ne leur était pas accordée dans un délai raisonnable.

"Tissus et Nouveautés", qui comme son titre l'indique, est un organe dévoué aux intérêts du commerce des marchandises sèches disait dans son dernier nu-